



Imputation d'une facture d'etancheite a un proprietaire sans cons

Par **Francoishelene**, le **02/02/2017** à **09:14**

Bonjour,

La regie a fait intervenir une societe d'etancheite pour une detection de fuites. Cette societe a conclu que la fuite venait de notre cheminee privative. Aussi elle veut nous facturer cette intervention mais nous n'avons jamais eu de devis prealable et nous n'avons pas ete informes que ce serait a nous de payer.

La regie a t elle le droit d'engager des frais sur notre compte sans notre accord Préalable?
Surtout que l'expert de notre assurance, lui a conclu a de nombreuses fuites sur toute la toiture de l'immeuble!! Donc notre cheminee n'est peut etre pas la seule en cause

Merci pour votre réponse

Par **Lag0**, le **02/02/2017** à **09:19**

Bonjour,
Qu'appellez-vous "la régie" ?

Par **wolfram2**, le **05/02/2017** à **10:21**

Bonjour

A mon avis, vous avez eu le bon réflexe de saisir votre assurance. Je pense que les choses doivent se régler entre votre assurance et celle de ce que vous appelez la régie.

La régie est-ce le syndic ? ou êtes vous en location ????

Bon courage Wolfram

Par **BrunoDeprais**, le **05/02/2017** à **10:36**

Bjr

La "régie" a fait appel à une société, et bien qu'elle en assume les frais.

Si elle vous adresse une facture, demandez lui le bon de commande que vous avez signé.